

*Initiatives ministérielles*

ment sa responsabilité qui consiste à venir en aide aux Canadiens les plus pauvres. Il passe réellement cette responsabilité aux provinces et aux municipalités qui doivent se débattre pour trouver des moyens de combler les manques à gagner de leurs budgets sans compromettre leurs programmes.

Les provinces et les municipalités n'avaient pourtant rien à voir avec cette récession d'origine purement canadienne qui a été planifiée par ce gouvernement par suite de la conclusion de l'Accord de libre-échange avec les Américains. Le modèle a été mis en place par des gens qui s'y connaissaient. Nous sommes entrés en récession bien avant les Américains et nous n'en sortirons probablement qu'un bon bout de temps après eux.

Certains députés l'ont dit à la Chambre aujourd'hui: le projet de loi C-32 est un mauvais projet de loi qui est présenté à un mauvais moment. Nous pouvons constater l'insouciance des conservateurs tout autour de nous. J'ai déjà parlé des 1,4 million de chômeurs, des 2,2 millions d'assistés sociaux et du million et plus d'enfants, qui vivent sous le seuil de la pauvreté au Canada en ce moment. On peut continuer longtemps à souligner ainsi ces tristes situations.

À mon avis, et de l'avis de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, le gouvernement devrait renoncer à ce projet de loi, reconnaître ses effets catastrophiques et l'oublier une fois pour toutes. On verra. Il ne veut pas en discuter, monsieur le Président. On verra ce qu'il fera. Il ne veut pas en discuter, mais ses députés auront peut-être le courage de ne pas se lever de leur siège et de ne pas voter pour. Cela torpillera ce projet de loi.

Récemment, le premier ministre de l'Ontario déclarait à la télévision que la récession avait coûté des milliers d'emplois aux Ontariens, que d'autres pertes d'emplois étaient à prévoir et que cette récession causée et aggravée par les politiques des conservateurs avait obligé son gouvernement à réduire à 1 p. 100 les augmentations prévues dans les subventions qui seront versées cette année aux hôpitaux, aux villes, aux commissions scolaires et aux universités. En termes absolus, lorsqu'on tient compte de l'inflation, cela signifie des pertes d'emplois et une baisse de qualité des services offerts par ces institutions.

Cette semaine, la région d'Ottawa, ma région, apprenait que les réductions des budgets régionaux et municipaux toucheraient les programmes venant en aide aux plus démunis de nos collectivités. On estime qu'à cause de la réduction des transferts aux provinces, la population d'Ottawa-Carleton devra fournir de 50 à 60 millions de dollars de plus cette année, pas pour améliorer les services, mais simplement pour les maintenir.

En septembre dernier, quand j'ai pris la parole sur le projet de loi C-32, la situation économique de la région était désastreuse. Aujourd'hui, elle est pire encore. Les

optimistes, il en reste encore quelques-uns, prévoient qu'elle commencera à s'améliorer vers le milieu de l'année. Le gouvernement conservateur poursuit aveuglément la mesure législative visant à imposer un plafond au Régime d'assistance publique du Canada à un moment où il oblige de plus en plus de Canadiens à faire appel à ce programme.

Permettez-moi de donner des chiffres.

En Ontario, un habitant sur dix n'a pas d'emploi. On s'attend à ce que le nombre de chômeurs à long terme, c'est-à-dire qui n'ont pas d'emploi depuis six mois, dépasse les 121 000, supérieur donc au nombre enregistré lors de la récession de 1981-1982.

Selon le trésorier de l'Ontario, le taux de chômage dans cette province, qui est actuellement de 9,7 p. 100, ne devrait pas tomber au-dessous de 8 p. 100 d'ici la fin de 1995. Le nombre de chômeurs en Ontario est passé de 331 000 en 1990 à 506 000 en 1991. En outre, c'est en Ontario que sont survenues 40 p. 100 des 1 100 faillites dans le secteur manufacturier au Canada l'an dernier. Les bénéficiaires des entreprises avant impôts en Ontario devraient diminuer de presque 30 p. 100 en 1991, et les ventes au détail, de 7 p. 100.

Le numéro de janvier 1992 de *l'Observateur économique canadien* montre que, en Ontario, les faillites d'entreprises sont passées de 181 128 en octobre à 362 138 en novembre, le dernier mois pour lequel nous disposons de statistiques.

Je pourrais continuer de vous donner des exemples du péril économique dans lequel nous nous trouvons et vous citer des statistiques renversantes qui ont été publiées.

Je voudrais terminer mes observations, car je sais que mon collègue de Thunder Bay—Nipigon désire faire quelques commentaires ce soir. Je voudrais donc lui donner une occasion de participer au débat. Beaucoup de députés de ce côté-ci de la Chambre veulent prendre la parole. Nous allons devoir partager le temps qui nous est attribué, de façon à ce que nous puissions tous participer. Je comprends nos préoccupations, mais je ne peux pas comprendre ou accepter le silence qui persiste de l'autre côté de la Chambre. Les députés du gouvernement conservateur ne veulent pas débattre ce projet de loi important.

Donc, en terminant, permettez-moi de dire simplement que le plafonnement du Régime d'assistance publique du Canada met en jeu son efficacité et sa capacité d'aider les Canadiens les plus pauvres, peu importe où ils habitent.

Comme le Conseil national du Bien-être l'a fait remarquer dans son rapport, plus tôt cette année, les conservateurs imposent une limite à un programme qui a été conçu pour être suffisamment souple pour protéger ceux qui n'ont pas d'autre recours. Le conseil s'inquiète également du fait que ce plafonnement risque de retarder